

**COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MAI 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame MICHEL Evelyne, première adjointe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, adjoints au Maire, Isabelle LIEUREY, Jean-Pierre FERNANDES, Alain BLESSING, Monique LÉGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Josette VALÉRY, Murielle MARIÉ.

Monsieur Hervé JEANNIN donne pouvoir à Madame MICHEL Evelyne.

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Madame LÉGER Monique.

Madame Josette VALÉRY donne pouvoir à Madame LIEUREY Isabelle.

Monsieur Thomas BERTHON a été nommé Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2023,
- Retrait de la commune de Crisenoy au syndicat du collège de Mormant
- Approbation de l'acquisition d'une autoportée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 MARS 2023

Monsieur MÉHAUT souligne une erreur sur la confusion du prénom de Monsieur MAUBAN Philippe, au lieu de Thierry MAUBAN, comme indiqué sur le CR.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 mars 2023.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRISENOY AU SYNDICAT DU COLLEGE DE MORMANT

Le syndicat a fait délibérer toutes les communes du périmètre de ce collège mais n'a pas anticipé les élections municipales de Guignes ayant conduit à un changement d'équipe.

Le Conseil doit redélibérer car la règle exige un certain délai. Cette délibération prise le 9 mars est donc de nouveau à l'ordre du jour.

En octobre 1995, une délibération a été prise concernant le retrait de la commune de Crisenoy au syndicat du collège. Or, aucun arrêté préfectoral n'a autorisé ce retrait, ce qui est nécessaire pour lui donner force de droit. Ainsi, en doit, la commune de Crisenoy est toujours membre du syndicat.

Il y a lieu de régulariser cette situation.

Pour cela, le comité syndical s'est prononcé sur le retrait de la commune de Crisenoy en date du 11 avril 2023.

La commune de Crisenoy doit également se prononcer sur la régularisation de son retrait. A défaut de délibération sur ce retrait dans les trois mois de la notification de la délibération du comité syndical, les avis sont réputés défavorables (article L.5211-19 du CGCT).

« Délibération de 1995 ci-après :

[...] Vu la demande présentée le 07 juillet 1955 par la commune de Crisenoy sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal,

Considérant qu'effectivement aucun élève de la commune de Crisenoy ne fréquente plus le collège de Mormant depuis plusieurs années en raison d'une modification de la carte scolaire et qu'en conséquence, le retrait de cette commune se justifie par le seul fait que sa participation au Syndicat Intercommunal du Collège de Mormant est devenue sans objet,

Considérant que le retrait de la commune de Crisenoy n'implique aucune incidence financière pour le groupement dans la mesure où les charges intercommunales sont calculées au prorata du nombre d'élèves fréquentant le collège,

Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Crisenoy [...] ».

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la régulation du retrait de la commune de Crisenoy à la suite de la délibération de 1995,

CONSIDERANT l'avis favorable de ce retrait par le syndicat du collège de Mormant en date du 11 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable au retrait de la commune de Crisenoy au syndicat du collège de Mormant.

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE TONDEUSE AUTOPORTÉE

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité pour la commune de Crisenoy de changer sa tondeuse autoportée dont les coûts de réparation apparaissent trop élevés,

Considérant l'ensemble des propositions recueillies,

Considérant la proposition des établissements QUINOT pour une tondeuse autoportée FERRIS ISX2200 dans son devis n°000360 du 18 avril 2023 pour la somme de 19 067,88 € TTC,

Considérant la proposition de l'organisme AGILOR du Crédit Agricole dont la référence dossier n°887A23001691 propose un taux fixe de 0,000% pour un prêt de 19 067 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** d'acquérir auprès des établissements QUINOT une nouvelle tondeuse autoportée FERRIS ISX2200 pour un coût TTC de 19 067,88 € correspondant au devis fourni et comprenant une reprise de l'actuelle tondeuse autoportée ISEKI SF370E4F coupe E3CD pour la somme de 1 000 € ;
- ✓ **DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à contacter les maisons de crédit et signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire ;
- ✓ **DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à régler en plusieurs annuités selon la proposition AGILOR, soit la somme de 3 178 € de juin 2023 à juin 2028 ;

AFFAIRES DIVERSES

Madame Martine GONCALVES informe que le notaire qui gère la vente des parcelles situées rue de Fouju et rue du Vert Saint Père a contacté la mairie. Dans le cadre de cette vente, les parcelles ZH n°s 42, 60 et 63 étaient destinées à être rétrocédées à la commune de CRISENOY au titre d'une servitude liée aux réseaux d'eau E.P. ou E.U.

La commune a délibéré en 2008 pour l'acceptation de la rétrocession des dites parcelles pour 1 euro symbolique. Maintenant, la commune doit se rapprocher du notaire afin de clarifier, et de signer l'acte de vente. Martine Goncalves doit prendre contact avec le notaire.

Madame Isabelle LIEUREY a reçu d'un animateur Multisport, une proposition pour encadrer les enfants de Crisenoy, pour des activités sportives extra scolaires. La proposition intéresse l'ensemble de l'équipe municipale et la mise en œuvre (inscriptions et rémunération) est actuellement à l'étude.

Elle fait part également, des infiltrations du toit de l'église, et des soucis d'électricité (les spots sautent régulièrement). Il y a aussi deux poutres en très mauvais état. Isabelle propose une visite de l'église afin de prendre la mesure des travaux à effectuer et mesurer leur urgence.

Monsieur Thomas BERTHON rappelle la journée SIETOM qui se déroulera en salle du Conseil ce samedi 13 mai, pour une formation avec acquisition de composteurs, sous 3 formes et tailles différentes.

Monsieur Francky MÉHAUT informe que l'opération broyage des végétaux se déroulera également ce samedi 13 mai, devant le nouvel atelier municipal. Il s'assurera que le broyeur a bien été vérifié par les agents communaux et qu'il soit bien en état de marche.

Il présente également, à l'ensemble du Conseil les devis reçus pour les réparations des 2 volets roulant de la salle des grillons, tant pour le volet côté rue grande que pour le volet coté parking des grillons. Il est précisé par Madame MICHEL, que les travaux de réhabilitation de la salle des grillons ne pourront se faire qu'après accord de la subvention demandée (DSIL), et la notification n'est pas encore parvenue en mairie.

Monsieur Alain BLESSING informe de la livraison des matériaux pour finaliser le boulodrome, le 26 mai prochain. Une équipe de bénévoles a déjà été constituée pour ces travaux.

Madame Monique LEGER informe qu'une demande pour l'installation d'une boîte à livres a été déposée auprès de la municipalité. Le conseil adhère à l'idée et va réfléchir au lieu le plus approprié pour son installation dans le village, en concertation avec l'association « Bibliothèque de Crisenoy ».

Madame MICHEL informe le Conseil sur l'évolution des travaux d'agrandissement de la cantine. Pendant les vacances de Pâques, les entreprises ont pu procéder à la destruction d'un premier mur porteur, côté garderie, et il en reste deux autres. Le deuxième mur porteur, côté grande salle restauration devrait être déposé au mieux, en juin. La dernière phase des travaux, concernant l'agrandissement de l'office, se passera en juillet, quand plus aucun enfant sera dans les murs.

Il faut savoir, que tous ces travaux génèrent beaucoup de poussière et donc beaucoup de travail pour le personnel. Tout est organisé pour que le service ne soit pas perturbant pour les enfants pensionnaires.

Monsieur Hervé JEANNIN, par l'intermédiaire de Mme Evelyne MICHEL, informe le Conseil sur les avancées dans le cadre de la recherche de futurs gérants du café Multiservices, rencontrés à plusieurs reprises. Ils sont dans l'attente d'un prêt demandé à leur banque, dont deux membres sont venus sur site, afin d'acquérir 5 équipements dans la cuisine, pour leur future activité dans notre village.

Un plan financier à 3 ans est en cours de construction. Le couple qui candidate a reçu sur place les prestataires pour la machine à café, la tireuse à bière, etc.

Un meuble de cuisine et l'ancienne machine à café, inadaptés à la future activité, seront vendus par la commune, par la suite.

Madame Evelyne MICHEL poursuit en précisant qu'il convient d'organiser l'inauguration du nouvel atelier municipal. Il faut lancer les invitations auprès de la Région, du Département, des entreprises et des différents élus. Une date sera trouvée rapidement.

LA SEANCE EST LEVÉE A 22H50